



RESTAURATION SCOLAIRE : NOUVEAUX TARIFS DANS LES LYCÉES PUBLICS DE NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux, le 25 mars 2025

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens qui fréquentent les établissements gérés par la Région, et ce sont près de 900 agents régionaux qui sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets et équilibrés.

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser, grâce à la restauration collective, la consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Nous travaillons pour cela en concertation avec les lycées et l'ACENA (l'association régionale qui réunit la grande majorité des gestionnaires de lycées) pour atteindre collectivement les objectifs nationaux et ceux que nous nous sommes fixés dans la feuille de route Neo Terra en matière d'alimentation.

De façon complémentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire donne lieu à un plan d'action régional dans les lycées associant les élèves et les agents.

La Région souhaite d'autre part que toutes les familles puissent accéder au service de restauration scolaire grâce à une tarification équitable, en fonction de leurs revenus.

À cette fin, nous avons lancé dès 2022 une expérimentation avec plusieurs établissements volontaires, pour mettre en place une tarification solidaire. Après un premier bilan positif, cette expérimentation a été élargie à quatre départements à la rentrée 2024 et le sera à nouveau, à la rentrée 2025, aux lycées des départements suivants : Landes, Dordogne, Haute-Vienne et Vienne.

L'objectif est une généralisation de la tarification solidaire pour tous les lycées de Nouvelle-Aquitaine à partir de la rentrée 2026.

Pour éviter les effets de seuil, cette grille tarifaire comprend 11 tranches qui prennent en considération la composition des familles via le quotient familial. Le coût du repas s'étend ainsi de 2,30€ à 5,50€ en fonction de votre niveau de ressources.

La Région continue d'accompagner chaque famille en prenant en charge une grande partie du coût de la restauration, puisque le coût réel d'un repas servi dans les lycées est évalué à 9,50€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette nouvelle tarification permet de poursuivre l'objectif de qualité des repas, tout en limitant la contribution des familles.

Le dépliant, joint à ce courrier, vous précise toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation et sur la grille de tarifs. Nous vous invitons à vous inscrire en ligne, **à partir du 25 août 2025**, sur le site régional :



<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques liées à la tarification solidaire sur le site internet dédiées aux politiques jeunesse de la région Nouvelle-Aquitaine : **naqui.fr/tarification-solidaire**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de ma considération.

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional

Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président